CONVENTION ANNUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Raison sociale de l'organisme de formation……

Numéro de déclaration d'activité…….auprès de la DIRECCTE Ile-de-France

N° de Siret…….

Entre les soussignés :

1) Organisme de formation……..
2) Désignation de l'entreprise……..

Représentée par

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 : objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme s'engage à organiser les actions de formation intitulées : ……..

Article 2 : nature et caractéristiques des actions de formation

- Les actions de formation envisagées entrent dans l'une des catégories prévues aux articles L6313-1 et suivants du Code du travail, se référer à ces articles.
- Chaque action de formation est définie par une annexe jointe à la présente convention, qui indique son objet, son programme, sa durée, ses dates, les effectifs concernés, le lieu de déroulement du stage, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les modalités de contrôle des connaissances et, le cas échéant, la nature de la sanction de la formation dispensée, le montant net de la formation.

Article 3 : dispositions financières

- L'entreprise signataire, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme de formation, au titre de sa participation de l'année 201…, une somme correspondant aux frais de formation (ainsi qu'aux frais d'hébergement, s'il y a lieu) de :…..euros HT ou TTC (selon l'imposition de l'organisme de formation à la TVA).
- L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 4 : résiliation de la convention

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 5 : date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier de l'année 201…, pour s'achever au 31 décembre 201…(les dates sont données à titre indicatif).

Article 6 : différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de……sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à……, le……
Pour l'entreprise (nom et qualité du signataire) Pour l'organisme (nom et qualité du signataire)

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Raison sociale de l'organisme de formation……

Numéro de déclaration d'activité……auprès de la DIRECCTE Ile-de-France

Entre les soussignés :

1) Organisme de formation…….
2) Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

Article 1er : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulé ……..

Article 2 : nature, programme et caractéristiques des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de ……..prévue par l'article L6313-1 du Code du travail
- Elle a pour objectif…….
- A l'issue de la formation,……sera délivré(e) au stagiaire
- Sa durée est fixée à…….
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualification(s) auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant ……

Article 4 : organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu du ……..au……. , à……
- Elle est organisée pour un effectif de ……stagiaires

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :…….
Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont les suivants :
  ……
  ……

Article 5 : délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le signataire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à ……euros HT ou TTC (selon l'imposition ou non de l'organisme de formation)
- Le stagiaire s'engage à verser :

La totalité du prix susmentionné selon les modalités suivantes :
(ou)

- Une partie du prix susmentionné à hauteur de…….. euros HT ou TTC (selon l'imposition ou non de l'organisme de formation)
- La différence d'un montant de……euros HT ou TTC incombant au stagiaire sont les suivantes
- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de……..euros HT ou TTC. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon un calendrier ci-dessous :
……euros HT ou TTC le …../…../….. ……euros HT ou TTC le …../…../…..

Article 7 : interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : …….
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de ……sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à……., le……/……/……

Pour le stagiaire Pour l'organisme de formation
(nom et prénom du stagiaire) (nom et qualité du signataire)

Signature **Signature et cachet**